

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°37 Arrêté portant remise gracieuse de Palente (Ali Gouled)

n°37

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 mai 1927

Numéro JO
n° 366 du 31/05/1927

Date du numéro
31 mai 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, notamment en ses articles 174, 175 et 176,

Vu la demande formulée par Ali Gouled

Sur la proposition de l'administrateur, chef des districts, président de la Commission des patentes

Le Conseil d'administration entendu

TEXTE INTÉGRAL

art.1 il est an remise gracieuse au sieur Ali Gouled. de la moitié de la cote à laquelle il a été 1mposé au rôle des pa- tentes de 13 catégorie pour année 1926, soit d'une somme de 250 francs, art 2, — le présent arrclé sera enre oisiré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal offictel de la colonie

chapon-baissac